

Montreuil, le 26 février 2024



La CGT PJJ-IDF-OM
à Monsieur Duplenne Hervé
Directeur Interrégional de la PJJ IDF-OM

Objet : préavis de grève concernant les conditions de travail et la sécurité des agents de la PJJ à Mayotte

Monsieur le Directeur Interrégional de la Protection judiciaire de la Jeunesse IDF-OM

Par ce courrier la CGT-PJJ IDF OM vous notifie un préavis de grève des agents de la PJJ de la Direction Territoriale de Mayotte à compter du lundi 4 mars et pour une durée illimitée.

Nous avons suffisamment alerté sur les conditions de travail extrêmement dégradées et le mépris du dialogue social qui se sont instaurés sur ce territoire sans être entendus par l'échelon territorial. Nous ne pouvons que constater un important manque de transparence avec les échelons interregional et national.

Le 7 février dernier, le Tribunal de Mamoudzou a été fermé sous la pression des collectifs des « forces vives » et les locaux de la PJJ ont été pris pour cible obligeant les agents à évacuer les locaux. Des magistrats ont été obligés de quitter les locaux et ont été pris à parti par la foule en présence d'élus locaux. Le silence assourdissant du Ministère de la Justice et de notre Administration en dit long sur leur considération pour leurs agents qui œuvrent avec acharnement et abnégation à essayer d'assurer la continuité du Service Public.

Au Centre Pénitentiaire de Majicavo, l'Administration Pénitentiaire se retrouve contrainte de retirer des surveillants du Quartier Mineur pour combler les manques d'effectifs dus aux barrages. Le manque de moyen humain à la PJJ ne permet pas d'assurer correctement le suivi des mineurs incarcérés.

Le poste de Responsable Formateur au Pôle Territorial de Formation Ile de France / Outre-Mer n'est plus assuré depuis des mois et les stagiaires sont en souffrance.

Les cadres de la Direction Territoriale et les Responsables d'Unités sont débordés par la situation et les agents sont insécurisés.

Nous avons demandé la tenue d'un CSA par la voie de l'intersyndicale il y a plus de 10 jours qui a reçu une réponse négative. Force est de constater que la négociation à la PJJ se passe toujours dans le rapport de force et nous en sommes les premiers navrés.

Néanmoins la sécurité des agents et la qualité de nos prises en charge ne sont pas négociables. Nous refusons de continuer à exercer nos fonctions « au rabais ». Les habitants de Mayotte ont droit à une Justice et un Service Public à la hauteur d'un département français. Les habitants des départements d'Outre-Mer ne sont pas des sous-citoyens !

Cette situation ne peut plus durer. Les personnels mobilisés et la CGT PJJ demande à être reçus sans délais pour mener des négociations afin de trouver une issue favorable à cette situation qui ne pourra voir le jour que dans la concertation.

Nous sollicitons :

- Le remplacement du responsable formateur du PTF/océan indien
- Un plan d'action pour planifier les missions à minima à la semaine et la rédaction de notes de service afin de sécuriser les agents dans leurs organisations.
- Une organisation qui vise à sécuriser les déplacements des agents et des jeunes accompagnés.
- Un renfort de cadres afin de garantir la qualité des prises en charge et la cohérence et l'articulation entre les services.
- La tenue du CSA FSSST Territorial.
- L'interpellation de la Préfecture afin de garantir les droits des jeunes pris en charge.

Dans l'attente de votre réponse, Monsieur le Directeur Interrégional, soyez assuré de notre détermination et de notre attachement à la défense des personnels de la PJJ et la qualité de prise en charge des mineurs.

Cécile Rouibah
Secrétaire régional de la CGT-PJJ IDF



CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris 93514 Montreuil Cedex
Portable : 06.71.65.83.53
E-mail : cgtpjj.idf@gmail.com – **Site internet** : www.cgtpjj.org – Facebook : CGTPJJ Justice